

Les zones humides et le tourisme: Roumanie - Le delta du Danube



*Roumanie, Observation des oiseaux dans le delta du Danube
© Courtesy of Danube Delta Biosphere Reserve Authority*

La Réserve de biosphère du delta du Danube (RBDD) en Roumanie

couvre environ 580 000 hectares, à l'endroit où les eaux du Danube pénètrent dans la mer Noire. C'est le deuxième delta en importance d'Europe et le mieux préservé ; son écosystème dynamique et relativement sauvage entretient une riche diversité d'habitats de zones humides, de nombreux lacs et étangs, et plus de 330 espèces d'oiseaux et 45 espèces de poissons d'eau douce. Cette région possède une longue histoire et la RBDD comprend un certain nombre de sites fortifiés de l'Âge du fer, des restes de colonies grecques et romaines, et des vestiges architecturaux de l'époque des premiers chrétiens. Le site figure sur la Liste Ramsar des zones humides d'importance internationale depuis 1991.

A l'intérieur de la réserve, l'agriculture, la pêche et la sylviculture représentent un élément essentiel des moyens d'existence de la population de la région du delta, notamment des 12 à 13 mille habitants des villages situés dans les limites de la réserve. Dans les années 1980, le delta a subi des dommages résultant d'une série de plans de développement agricole et piscicole à grande échelle, lancés par le gouvernement de l'époque et qui ont eu des effets économiques et écologiques désastreux. Ces projets de développement ont entraîné la dégradation et la destruction de zones humides du delta, la salinisation des sols et la quasi-extinction des carpes sauvages de la région. Plus de 15 000 hectares de zones humides ont été restaurés depuis, et la gestion de cette vaste région a permis d'équilibrer l'utilisation publique et la conservation, tout en encourageant le tourisme durable et en offrant des possibilités



Étude de cas Ramsar sur le tourisme et les zones humides

de diversification des moyens de subsistance régionaux.

La RBDD compte 20 sites strictement protégés couvrant 50 904 hectares (8,7% de la superficie de la réserve), où se trouvent les meilleurs exemples d'écosystèmes terrestres et aquatiques naturels de la réserve. Les zones tampons qui couvrent 222 996 hectares (38,5% de la superficie de la réserve) ont été établies autour des sites strictement protégés aux fins de les préserver des activités humaines menées dans les régions adjacentes. Le reste de la Réserve est constitué de zones économiques, couvrant 306 100 hectares (52,8% de la superficie de la réserve) et comprenant des zones facilement inondables, des zones de pêche protégées, des zones piscicoles, agricoles et forestières, et des zones dans lesquelles des activités de restauration écologique ont été menées ou sont prévues par l'Administration de la Réserve de biosphère du delta du Danube (ARBDD).

La Réserve recèle une grande diversité, tout comme les paysages du delta ; elle comprend des portions navigables du Danube, des plaines d'inondation, le lac saumâtre Sărăturile Murighiol-Plopu, le complexe lagunaire de Razim-Sinoie, et des zones côtières le long de la mer Noire avec une station touristique et des eaux situées entre la côte et l'isobathe de 20 mètres.

Une stratégie d'appui à la conservation internationale a été établie en 1991 avec le soutien de l'UICN, afin de créer un plan intégré de gestion et de restauration de la RBDD. Cette stratégie établissait des lignes directrices pour la foresterie, l'agriculture, la pêche et le tourisme, ainsi que des mesures de conservation concrètes et immédiates par des organismes individuels. Le premier Plan de gestion a été élaboré en 1994-1995 avec la contribution d'organismes gouvernementaux, d'établissements universitaires et d'instituts scientifiques tels que l'Institut de recherche du delta du Danube (DDNI) et l'Institut de recherche sur le tourisme. La restauration écologique du delta a commencé à porter ses fruits au milieu des années 1990 et, grâce au soutien du projet de la Banque mondiale intitulé

« Biodiversité du delta du Danube » et du gouvernement, plus de 15 000 ha de polders abandonnés ont été réhabilités et sont aujourd'hui des zones humides saines. En 2001-2002, le Plan de gestion a été révisé et en 2006-2007, un deuxième plan de gestion a été élaboré avec l'appui des membres du Conseil scientifique de la DDBRA. En 2002-2003, des objectifs communs de gestion pour la conservation de la biodiversité et le développement durable ont été définis pour les aires naturelles protégées du delta du Danube (Roumanie-Ukraine) et du cours inférieur du Prout (République de Moldova), avec le soutien de la Commission de l'UE (Programme TACIS CBC).

L'ARBDD, en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux, a adopté une approche intersectorielle de la gestion et de la planification dans le delta afin de mettre en œuvre les principales directives de l'UE, y compris la directive-cadre sur l'eau, la directive « Habitat », et la directive « Inondations », ainsi que les accords internationaux, notamment la Convention de Ramsar sur les zones humides et la Convention sur la diversité biologique. Cette approche intersectorielle contribue au développement rentable et durable de la région.

Les plans de gestion ont été préparés avec la participation de l'ensemble des principaux acteurs de la conservation, des loisirs et du tourisme dans la Réserve, sans oublier la contribution des organismes gouvernementaux concernés et des Conseils départementaux de Tulcea et Constanta.

Même s'il fournit à peine plus de 2% des emplois de la région, contre 63,5% pour la pêche et l'agriculture, le tourisme est une activité en plein développement au sein de la réserve. Selon les données des opérateurs touristiques autorisés, en 2010, 72 328 touristes ont visité la RBDD, dont 56 256 Roumains et 16 072 étrangers.

Le Plan de gestion de la RBDD pour la période 2008-2012 comporte un volet spécial consacré au tourisme et aux loisirs, dont la préparation s'est accompagnée de la conduite de divers projets et études, par exemple : une étude des potentialités dans le domaine du tourisme durable dans la



Étude de cas Ramsar sur le tourisme et les zones humides

Réserve, le projet pilote « Stratégie culture et tourisme intégrés pour un développement durable du delta du Danube » lancé avec l'UNESCO en 2008, et l'élaboration d'une Stratégie de tourisme durable pour le delta du Danube avec un financement du Gouvernement flamand. Le volet tourisme du plan de gestion définit les objectifs pour la période considérée au nombre desquels figurent la mise en œuvre d'un plan de gestion des visiteurs et la promotion du tourisme traditionnel local de la région. Le plan comporte une stratégie de tourisme durable et de diversification du tourisme reposant sur le paysage du delta et des habitats, le zonage du tourisme dans la Réserve et la mise en œuvre d'un système de certification du tourisme afin d'assurer la qualité des produits et services touristiques dans la région.

Dans le cadre de la stratégie de gestion du tourisme et des visiteurs, le plan de gestion établit huit principales zones pour le tourisme et les loisirs dans la Réserve reposant sur les principales activités touristiques disponibles dans chaque zone, ces dernières étant strictement protégées et interdites d'accès, et sur la possibilité de développer le tourisme « de caractère ». La stratégie touristique prévoit également des partenariats locaux entre l'ARBDD, les municipalités locales et les entreprises touristiques visant à améliorer l'offre touristique et la promotion du tourisme, et à établir des réglementations locales. Il s'agit notamment d'offrir une formation et de renforcer les capacités des guides et des entreprises touristiques, ainsi que d'aider à mettre en place des associations touristiques locales. Au niveau régional, l'Administration de la Réserve est en train d'introduire une marque dans le cadre de la promotion coordonnée du delta et de son tourisme, et assure la promotion du tourisme par des moyens tels que site web, participation à des foires touristiques nationales et régionales, publication de guides touristiques et campagnes de publicité.

L'ARBDD a également mis en place un système de signalisation sur tout le territoire de la Réserve, ainsi qu'une série de centres d'accueil des

visiteurs, ce qui a contribué à accroître la sensibilisation à la Réserve et à améliorer l'attitude du public à son égard.

Un Conseil consultatif d'administration a été établi en 2011 pour faciliter la planification et la prise de décisions liées à la gestion de la Réserve. Ce Conseil comprend des représentants des autorités locales, des opérateurs économiques et des ONG. En outre, des consultations et des débats publics plus larges sont organisés sur des projets spécifiques dans la région, comme le prévoit la loi.

L'ARBDD est soutenue par l'Institut National de Recherche et de Développement du Delta du Danube (DDNI), qui a été établi pour assurer un soutien scientifique aux décideurs de la Réserve et du Conseil départemental de Tulcea. En raison de sa capacité à influencer sur les politiques locales et centrales, le DDNI a été désigné « point focal national » pour les questions relatives à la pêche et à l'occupation des sols. Au niveau européen, le DDNI a été désigné Centre d'excellence pour les deltas et les zones humides.

Les caractéristiques naturelles et culturelles de la Réserve de la biosphère du delta du Danube sont ses principales ressources touristiques. Le delta offre un paysage quasiment vierge de chenaux fluviaux, de lacs, de roselières, de dunes et de forêts, de plages sur la côte de la mer Noire et de villages offrant leur riche culture et leur architecture traditionnelle.

Les différents types de tourisme et d'attractions touristiques qu'offre la réserve reflètent la diversité de ses paysages, et sont directement liés aux caractéristiques naturelles et culturelles de la région. On peut citer à ce titre :

- des séjours de repos et de détente dans des hôtels et des pensions situés à l'intérieur de la Réserve, ou dans des hôtels flottants, combinant promenades sur les lacs et les canaux et vacances sur les plages de la mer Noire ;
- tourisme de découverte en petits groupes ou individuellement, pour

explorer les paysages sauvages du delta en bateau et en kayak et faire de la randonnée le long des canaux ou dans les dunes de sable ;

- programmes destinés à aider les jeunes à découvrir, comprendre et apprécier la nature ;
- tourisme rural : les habitants assurent l'hébergement des touristes et servent de guides ;
- tourisme « soleil, mer et sable » sur les plages de Sulina, Sf. Gheorghe ;
- observation d'oiseaux, safaris photo, pêche sportive, découverte du delta en kayak, visite de localités, tourisme gastronomique basé sur la cuisine et les produits traditionnels de la région.

Les activités touristiques sont autorisées dans la Réserve par le Département des réglementations et autorisations rattaché à l'ARBDD, qui fixe également des règles pour les bateaux touristiques et les hôtels flottants, y compris les exigences en matière de gestion, de collecte et d'élimination de tous les déchets liquides et solides. Ces réglementations assurent également la protection des colonies d'oiseaux et des oiseaux nicheurs, ainsi que le contrôle de la pêche commerciale et sportive autorisée dans la réserve. Selon le nouveau cadre juridique approuvé en 2011, la chasse n'est pas du tout autorisée dans la réserve. Les touristes doivent s'acquitter de droits d'entrée : 5 lei (env. 1,15 euro)/personne/jour, de 15 lei (env. 3,45 euros)/personne/semaine, ou de 30 lei (env. 6,90 euros)/personne/an.

À l'intérieur de la Réserve, les services et les installations touristiques sont fournis et gérés par des entreprises privées, tandis que l'Autorité de la RBDD détermine les types d'activités touristiques autorisés, détermine les endroits où elles peuvent se dérouler, fixe des règles pour la gestion des visiteurs, encourage l'éducation et la sensibilisation du public par le biais de centres d'information, et surveille les activités de

tourisme et leurs effets sur la Réserve. Le Conseil départemental de Tulcea et le Centre national d'information touristique de Roumanie et le Centre-3D participent également à la promotion du tourisme dans la réserve. Le Centre-3D est un centre d'accueil moderne construit par le Conseil départemental de Tulcea, qui repose sur un projet de coopération transfrontalière financé par l'UE en vue de promouvoir les valeurs du patrimoine naturel du delta du Danube partagé par la Roumanie et l'Ukraine. Le Centre comprend des cartes, des informations et des dioramas représentant les habitats naturels, les paysages et le patrimoine culturel de la région, ainsi que des aquariums avec les principales espèces de poissons, y compris l'esturgeon, le plus grand poisson du delta du Danube, qui est actuellement en danger critique d'extinction.

L'ARBDD a également créé des Centres d'information, de documentation et d'éducation écologique qui fournissent aux visiteurs et à la population des informations sur la Réserve, et sensibilisent le public à son importance écologique et aux espèces sauvages qu'elle recèle, ainsi qu'au rôle des visiteurs et de la population locale dans la réalisation des objectifs de la gestion environnementale du patrimoine naturel. Ces centres sont situés à Tulcea, Crisan, Sulina, Murighiol et Saint-Gheorghe, et deux autres ouvriront leurs portes à l'été 2012, l'un dans la localité de Gura Portitei (Destination européenne d'excellence - EDEN) et l'autre dans le village de Chilia Veche.

Afin de protéger le patrimoine naturel dans le delta du Danube, le développement touristique doit se conformer aux lois et règlements applicables en vigueur. Il existe des routes touristiques et des règlements spéciaux pour les activités touristiques et l'accès à la Réserve ; les gardes de l'ARBDD sont chargés d'assurer la surveillance et le respect des règlements de la Réserve. L'Administration de la Réserve a établi 24 itinéraires touristiques dans la Réserve, dont 15 itinéraires pour les excursions en bateau et à terre et 9 sentiers de randonnée. Ces itinéraires approuvés ont été établis pour permettre aux touristes de découvrir les habitats, les espèces et



Étude de cas Ramsar sur le tourisme et les zones humides

les colonies d'oiseaux particuliers de la Réserve, ainsi que sa culture et ses traditions.

La Réserve offre aux visiteurs toute une palette d'hébergements – divers types d'hôtels, hôtels flottants et autres types d'embarcations, pensions urbaines et rurales allant de 2 à 5 étoiles, villas, chalets, bungalows, auberges, villages de vacances, sites aménagés et camps de jeunesse – soit plus de 3600 lits.

La valeur du patrimoine naturel du delta du Danube et la gestion rationnelle de la Réserve ont été reconnus en 2000 par le Conseil de l'Europe qui a attribué à la Réserve de biosphère du delta du Danube le Diplôme européen des espaces protégés. Ce prix a été renouvelé en 2005 et 2010, et la RBDD s'est également vu remettre d'autres récompenses comme le «Globe Bleu» pour les meilleures pratiques de gestion des zones humides qui lui a été décerné à la 10^e session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) au Japon en 2010. La Réserve a également été désignée « Destination

européenne d'excellence » (EDEN) et déclarée « Paysage de l'année 2007-2009 ».

Au niveau international, l'ARBDD coopère avec la Réserve de biosphère du Danube en Ukraine, qui comme la RBDD fait partie du Réseau international des réserves de biosphère transfrontières (Roumanie-Ukraine 1999). Cette Administration est également engagée dans un programme visant à renforcer la conservation durable de la nature et les stratégies de développement régional dans les plaines inondables et les zones humides le long du Danube, ainsi qu'à encourager la collaboration et l'établissement de réseaux à l'échelle transfrontalière. L'ARBDD participe aussi à divers programmes financés par la Commission européenne ou d'autres donateurs afin d'échanger ses expériences et son expertise avec d'autres zones humides. Elle fait partie du DELTANET, un groupe de huit estuaires et deltas européens présentant des caractéristiques, des difficultés et des possibilités similaires.



Étude de cas Ramsar sur le tourisme et les zones humides

Sources:

Informations fournies par le M. Grigore Baboianu, Directeur exécutif adjoint de l'Administration de la Réserve de biosphère du delta du Danube.

Annual Report for the Danube Delta Biosphere Reserve in 2011, DDBRA

Management Plan for the Danube Delta Biosphere Reserve for 2008-2012, DDBRA

Development of the potential for sustainable tourism in Natura 2000 wetlands area: the Danube Delta case study

Petre Gates, Grigore Baboianu, 2011 – Danube Delta Biosphere Reserve Visitor's Guide

Tulcea County Council, 2011 – Tulcea County Tourist Guide

Master Plan – Support for sustainable development in Danube Delta Biosphere Reserve, elaborated by DDNI, 2003

TACIS Programme, Transboundary cooperation in the nature protected areas in the Danube Delta and lower Prut – Management objectives for biodiversity and sustainable development. Constanța, Editura Dobrogea, 2004.

Ecological restoration of the Danube Delta Biosphere Reserve/Romania, Babina and Cernovca islands, 1997

Loi n° 82/1993 sur la mise en place de la Réserve de biosphère du delta du Danube, révisée par la Loi n° 136/2011

Décision gouvernementale HG n° 248/1994 sur la mise en place de zones strictement protégées et l'organisation de l'Administration chargée de la Réserve de biosphère du delta du Danube, révisée par la Loi HG n° 367/2002

Ordonnance gouvernementale d'urgence n° 57/2007 relative à la création et la gestion des aires protégées, approuvée par la Loi n° 49/2011.